

Clermont-Ferrand, le 3 décembre 2015

Le Président

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'unités de recherche

Objet : appel d'offres subventions des collectivités territoriales pour colloques et congrès - campagne 2016

Direction de la recherche de
l'innovation et de la valorisation

Dossier suivi par :
Aurélie LAMBERT

Tél. : 04 73 17 72 10
Fax. : 04 73 17 72 01

colloques.uda@udamail.fr

N/réf. : DRIV/AL/ 2015 N° 408

Comme chaque année, l'université d'Auvergne lance l'appel d'offres subventions pour colloques et congrès campagne 2016, action soutenue par les collectivités territoriales. A ce jour, celles-ci ne pouvant s'engager sur le montant de leur aide, l'établissement n'est actuellement pas en mesure de communiquer le total des subventions accordées.

Pendant, pour pouvoir bénéficier de ce financement, il conviendra de compléter les documents ci-joints (également téléchargeables sur le site de l'université d'Auvergne – rubrique recherche / appels d'offres) et de les adresser **sous couvert du Doyen / Directeur** de la composante de rattachement, à la direction de la recherche de l'innovation et de la valorisation avant **le 08/01/2016**, délai de rigueur.

Les candidatures seront examinées par la commission appels d'offres de la Commission de la Recherche et soumises à son approbation.

La direction de la recherche de l'innovation et de la valorisation sera votre interlocuteur privilégié si besoin était.

Contact : Aurélie Lambert ✉ colloques.uda@udamail.fr

Je vous rappelle qu'il est indispensable de faire remonter à mes services, tout projet concernant la tenue de manifestation scientifique.

Par ailleurs, le mode opératoire pour l'organisation de colloques et congrès est disponible sur l'ENT rubrique intradoc (documents réservés aux personnels – procédures – recherche valorisation).

Je vous remercie de bien vouloir informer les enseignants-chercheurs et chercheurs placés sous votre responsabilité de ces modalités et calendriers.

CC : Doyens et Directeurs de
composantes

Professeur Philippe Dulbecco

